



+

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention de coopération public-public avec le CEREMA relative au renouvellement urbain des sites de l'ancien hôpital, de l'IME et de l'ilot des Récollets en secteur inondable

DEL-2019-102

Numéro de la délibération : 2019/102

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, aménagement du territoire

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 04/07/2019

Date de convocation du conseil : 28/06/2019

Date d'affichage de la convocation : 28/06/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Hervé JESTIN

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. François-Denis MOUHAOU, Mme Annie GUILLEMOT par M. Michel GUILLEMOT, Mme Madeleine JOUANDET par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC par Mme Claudine RAULT, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY par Mme Christine LE STRAT, Mme Françoise RAMEL par

Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Véronique RISSEL par M. Hervé JESTIN

Était absent : M. Eddy RENAULT

**Convention de coopération public-public avec le CEREMA
relative au renouvellement urbain
des sites de l'ancien hôpital, de l'IME et de l'ilot des Récollets
en secteur inondable**

Rapport de Madame LA MAIRE

La Ville de Pontivy fait partie des 222 communes lauréates du dispositif « Action Cœur de Ville » au bénéfice desquelles 5 milliards de crédits doivent être affectés. Ce dispositif, dont la convention cadre a été signée le 27 septembre 2018, complète utilement le programme national « Dynamisme des Villes en Bretagne ».

Le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), en tant que partenaire du dispositif, apporte son aide en cofinçant les études qu'il présente sous forme de partenariat public-public. Le CEREMA est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la transition écologique et solidaire, et du ministre de la cohésion des territoires.

Dans le cadre des programmes « Action Cœur de Ville » et « Dynamisme des centres-villes en Bretagne », plusieurs projets stratégiques portés par la ville de Pontivy ainsi que par Pontivy Communauté se concentrent sur le secteur classé en zone inondable rouge, inconstructible, du PPRI Blavet Amont (arrêté le 11 janvier 2005).

En effet, le site de l'ancien Hôpital et de l'IME sera amené à évoluer pour permettre la création d'un pôle économique et associatif, d'un stade d'eaux vives et de l'entrée du parc du Poumon vert. Ce site, en proximité immédiate du centre-ville, représente également un enjeu pour le renouvellement de l'attractivité du cœur de ville. En effet, il met en lien le centre-ville avec le Poumon vert, le futur camping intercommunal et plus globalement le secteur nord de Pontivy composé du pôle universitaire de l'IUT, du lycée et centre de formation du Gros Chêne et du conservatoire intercommunal de musique et de danse.

L'objectif de ce partenariat est d'améliorer la compréhension et l'analyse des enjeux de renouvellement et de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans le cadre d'une médiation entre les acteurs locaux. Ce partenariat doit aboutir à des propositions de prescriptions à intégrer au projet de renouvellement d'une part et d'orientations clés pour le futur PPRI d'autre part, partagées entre l'ensemble des acteurs et permettant d'aboutir à un projet de renouvellement urbain ambitieux.

Dans ce cadre, le Cerema agira pour :

- Expliciter les différentes natures d'enjeux pesant sur les sites,
- Apporter des éléments de parangonnages permettant d'illustrer le niveau d'ambition qui peut être recherché,
- Animer le processus partenarial d'échange entre les acteurs concernés par le projet,
- Articuler le projet de renouvellement avec les autres actions conduites dans le cadre de la démarche Action Cœur de Ville,
- Proposer les prescriptions à intégrer au projet de renouvellement et les orientations clés pour le futur PPRI.

Le coût complet du projet, qui intègre la mobilisation des moyens humains et matériels de la ville et de l'intercommunalité et du Cerema est estimé à 30 000 € HT.

Compte tenu des écarts entre l'utilité et le coût complet pour chaque partie, une compensation sera versée au Cerema avec la clé de répartition suivante :

- 5 000 €HT, 6 000 € TTC pour la ville de Pontivy
- 5 000 € HT, 6 000 € TTC pour Pontivy Communauté

Nous vous proposons :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de coopération public-public avec le Cerema et à engager les opérations nécessaires aux financements des actions prévues dans la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 5 juillet 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE
Christine LE STRAT